

Note: Les photographies illustrant ce Rapport Annuel ont été fournies par la responsable de la sensibilisation des sportifs de l'AMA, Stacy Spletzer. Elles montrent des sportifs et des officiels dans le cadre de programmes de sensibilisation mis sur pied par l'AMA lors de diverses manifestations sportives.



www.wada-ama.org
info@wada-ama.org

Bureau principal

800 Place Victoria
Suite 1700
Case Postale 120
Montréal, QC
Canada H4Z 1B7

Tél.: +1 514 904 9232
Fax: +1 514 904 8650

Bureau régional africain

8e étage
Protea Assurance Building
Greenmarket Square
Le Cap, 8001, Afrique du Sud

Tél.: +27 21 483 9790
Fax: +27 21 483 9791

Bureau régional d'Amérique latine

Centre mondial du commerce
de Montevideo
Tour II, Unité 712 - 7e étage
Calle Luis A de Herrera 1248,
Montevideo, Uruguay

Tél.: +598 2 623 5206
Fax: +598 2 623 5207

Bureau régional Asie/Océanie

c/o Institut japonais des
Sciences du Sport
3-15-1 Nishigaoka
Kita-Ku Tokyo
115-0056 Japon

Tél.: +81 3 5963 4321
Fax: +81 3 5963 4320

Bureau régional européen

Maison du Sport International
Avenue de Rhodanie 54
1007 Lausanne
Suisse

Tél.: +41 21 343 43 40
Fax: +41 21 343 43 41



françois



L'Agence mondiale antidopage (AMA) est l'organisation internationale indépendante créée en 1999 pour promouvoir, coordonner et superviser la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes.

Composée et financée à parts égales par le Mouvement sportif et les gouvernements, l'AMA a coordonné le développement et la mise en place du Code mondial antidopage (le Code), le document harmonisant les règles liées au dopage dans tous les sports et dans tous les pays.

L'AMA vise à encourager une culture du sport exempte de dopage.



SOMMAIRE

Conseil de fondation et Comité exécutif	5
Message du Président	6
Message du Directeur Général	8
01 - Le Code mondial antidopage	10
02 - Science et recherche	12
03 - Médecine	14
04 - Développement antidopage	15
05 - Éducation	16
06 - Communication	18
07 - Observateurs Indépendants	20
08 - Coordination antidopage	21
09 - Contrôles hors compétition	22
Rapport opérationnel	24
Finances	26



COMITÉ EXÉCUTIF 2006 DE L'AMA

PRÉSIDENT

M. Richard W. POUND, C.R.
Membre du Comité international olympique (CIO)
Canada

VICE-PRÉSIDENT

M. Brian MIKKELSEN
Ministre des Sports
Danemark

MOUVEMENT OLYMPIQUE

Représentant du CIO

Pr Arne LJUNGVIST
Membre du CIO
Président de la Commission médicale du CIO
Suède

Représentant de l'Association des Comités nationaux olympiques (ACNO)

Sir Craig REEDIE
Membre du CIO
Royaume-Uni

Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF)

M. Mustapha LARFAOUI
Membre du CIO, Président de la FINA (Natation)
Algérie

Représentant de l'Association générale des Fédérations internationales de sports (AGFIS)

M. Gian Franco KASPER
Membre du CIO, Président de la FIS (Ski)
Suisse

Représentante de la Commission des athlètes du CIO

Mme Rania Amr ELWANI
Membre du CIO, Membre de la Commission
des athlètes du CIO
Égypte

AUTORITÉS PUBLIQUES

Représentant des États membres de l'Union européenne

M. Jean-François LAMOUR
Ministre de la Jeunesse,
des Sports et de la Vie Associative
France

Représentant de l'Afrique

S.E. M. Makhenkesi Arnold STOFILE
Ministre des Sports et des Loisirs
Afrique du Sud

Représentant des Amériques

M. Scott BURNS
Directeur adjoint de l'ONDCP
(Bureau national de lutte contre les drogues
aux États-Unis) pour les affaires étatiques
et locales
États-Unis

Représentant de l'Asie

M. Hiroshi HASE
Ministre adjoint pour l'Éducation, la Culture,
les Sports, la Science et la Technologie
Japon
(janvier-septembre)

Représentant de l'Océanie

M. Toshiaki ENDO
Ministre adjoint pour l'Éducation, la Culture,
les Sports, la Science et la Technologie
Japon
(octobre-décembre)

Représentant de l'Océanie

Hon. Sénateur Rod KEMP
Ministre des Arts et du Sport
Australie



CONSEIL DE FONDATION 2006 DE L'AMA

PRÉSIDENT

M. Richard W. POUND, C.R.

VICE-PRÉSIDENT

M. Brian MIKKELSEN

MOUVEMENT OLYMPIQUE

Représentants du CIO

M. Willi KALTSCHMITT LUJAN
Membre du CIO
Membre de la Commission de presse du CIO
Guatemala

Pr Arne LJUNGVIST

Dr Robin MITCHELL
Membre du CIO
Membre de la Commission médicale du CIO
Président du CNO de Fidji
Fidji

Représentants de l'ACNO

Pr Eduardo Henrique DE ROSE
Président de la Commission médicale de
l'Organisation sportive panaméricaine (ODEPA)
Brésil

Sir Craig REEDIE

M. Patrick CHAMUNDA
Membre du CIO
Zambie

M. Richard YOUNG
Avocat, Holmes, Roberts & Owens
États-Unis

Représentants de l'ASOIF

Dr Tamas AJAN
Membre du CIO, Président de l'IWF (Haltérophilie)
Hongrie

M. Mustapha LARFAOUI

M. Francesco RICCI BITTI
Président de l'ITF (Tennis)
Italie

Représentant de l'AGFIS

M. Gian Franco KASPER

Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF)

M. Anders BESSEBERG
Président de l'IBU (Biathlon)
Norvège

Représentants de la Commission des athlètes du CIO

Mme Charmaine CROOKS
Membre de la Commission
des athlètes du CIO
Canada

Mme Rania Amr ELWANI

M. Jari KURRI
Membre du CIO, Membre de la
Commission des athlètes du CIO
Finlande
(janvier-avril)

Mme Beckie SCOTT
Membre du CIO, Membre de la
Commission des athlètes du CIO
Canada
(avril-décembre)

Dr Alexander POPOV
Membre du CIO, Membre de la
Commission des athlètes du CIO
Fédération russe

Représentant du Comité international paralympique (CIP)

Sir Phil CRAVEN
Président du CIP
Royaume-Uni

AUTORITÉS PUBLIQUES

Représentants des États membres de l'Union européenne

Mme Tanja SAARELA
Ministre de la Culture
Finlande

M. Karl SCHWEITZER
Secrétaire d'État aux Sports
Autriche
(janvier-juin)

Dr Christoph BERGNER
Vice-ministre de l'Intérieur
Allemagne
(juillet-décembre)

Représentants du Conseil de l'Europe

M. Vyacheslav FETISOV
Président du Comité d'État de la Fédération
russe pour la culture physique et le sport
Fédération russe

M. Terry DAVIS
Secrétaire général du Conseil de l'Europe
France

Représentants de l'Afrique

M. Yahia GUIDOUM
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Algérie

Dr Saidu Samaila SAMBAWA
Ministre des Sports et du Développement social
Nigéria
(janvier-mai)

M. Bala Bawa KA'OJE
Ministre des Sports et du Développement social
Nigéria
(juin-décembre)

S.E. M. Makhenkesi Arnold STOFILE

Représentants des Amériques

M. Scott BURNS

M. Reginald FARLEY
Ministre de l'Éducation,
des Affaires sociales et des Sports
Barbade
(janvier-février)

M. Anthony WOOD
Président de l'Éducation,
des Affaires sociales et des Sports
Barbade
(mars-décembre)

M. Stephen OWEN
Ministre de la Diversification de l'économie
de l'Ouest et Ministre des Sports
Canada
(janvier)

M. Michael CHONG
Ministre des Affaires intergouvernementales,
Ministre des Sports et Président du
Conseil privé de la Reine
Canada
(février-décembre)

Représentants des Amériques (Suite)

M. Agnelo QUEIROZ
Président du Conseil sud-américain
des Sports (CONSUDE)
Brésil
(janvier-mars)

M. Claudio MORRESI
Président du Conseil sud-américain
des Sports (CONSUDE)
Argentine
(avril-décembre)

Représentants de l'Asie

M. Kamal AL-HADIDI
Président de l'Organisation nationale
antidopage de Jordanie
Jordanie

M. Hiroshi HASE
(janvier-septembre)

M. Toshiaki ENDO
(octobre-décembre)

Mme Datuk Azalina Othman SAID
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Malaisie

M. Duan SHIJIE
Vice-ministre de l'Administration
générale d'État pour le Sport
Chine

Représentants de l'Océanie

Pr David F. GERRARD
Président, Agence antidopage
de Nouvelle-Zélande
Nouvelle-Zélande

Hon. Sénateur Rod KEMP



RICHARD W. POUND

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Cette année a marqué la septième année d'existence de l'AMA en tant qu'organisation internationale indépendante chargée de promouvoir, coordonner et superviser la lutte contre le dopage dans le sport. Au cours de cette période relativement courte, nous avons réalisé des progrès importants dans la lutte contre le dopage dans le sport. Je suis heureux de partager avec vous les avancées de 2006, davantage détaillées dans les pages suivantes.

Pour résumer l'année 2006 dans le contexte général de la lutte contre le dopage dans le sport, je dirais que l'état de cette lutte à ce jour est, en somme, une histoire de « bonnes nouvelles - mauvaises nouvelles ».

D'abord, les mauvaises nouvelles:

- Nous serons toujours confrontés à la tricherie. Comme dans tout autre domaine de la société, il existera toujours des personnes refusant de respecter les règles, même des règles qu'ils ont acceptées, dans le cas du sport.
- Le dopage est très rarement accidentel. L'écrasante majorité des cas de dopage ressort de la tricherie planifiée et délibérée, en toute connaissance de cause que ce comportement est interdit, et avec pour objectif d'obtenir un avantage indu sur les autres concurrents.
- Dans de nombreux cas, le dopage commence, ou est appuyé, par l'entourage du sportif. Des médecins, des entraîneurs et d'autres membres de l'entourage de sportifs peuvent profiter des succès de ces derniers sans véritablement risquer d'être inquiétés.
- De même, les sportifs dopés s'exposent à de graves dangers en terme de santé. En se laissant traiter comme des souris de laboratoire, les tricheurs s'administrent ou se font administrer, parfois, des substances très risquées, qui n'ont pas été approuvées pour un usage thérapeutique, et à des doses très dangereuses.

- Aucun sport ni pays n'est à l'abri de la menace du dopage. Les cas et enquêtes d'envergure qui ont marqué l'année 2006 soulignent cette réalité.
- Le dopage dans le sport ne se limite pas au sport. Il s'agit d'un problème de santé publique. Les sportifs d'élite ont une grande influence sur les autres sportifs et les jeunes.

Maintenant, les bonnes nouvelles:

- Le public est de moins en moins tolérant face au dopage et de plus en plus conscient de ses dangers et de ses conséquences. Les gens comprennent que ce qui se passe dans le sport d'élite a un effet « domino » sur leurs enfants, qui veulent suivre l'exemple des stars du sport.
- Le Code mondial antidopage s'est révélé être un instrument efficace, basé sur des principes solides et des règles qui ont prouvé leur équité et leur praticabilité. Une jurisprudence appuyant le Code et ses principes est en train de se développer rapidement, établie par le Tribunal arbitral du sport et par des tribunaux civils.
- Le rôle et la réputation de l'AMA en tant qu'agence indépendante sont désormais bien établis. Maintenant que nos partenaires comprennent bien comment fonctionne le système global selon le Code, ils ont confiance en l'efficacité et en la praticabilité de cette approche.
- Nous avons lancé une vaste procédure de consultation visant à améliorer encore le Code et les Standards associés, afin de tirer profit de trois ans d'expérience pratique d'application du Code. Le renforcement du Code est une entreprise majeure lancée en 2006 et devant se terminer lors de la troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, organisée par l'AMA à Madrid (Espagne) en novembre 2007. Le processus de consultation pour la révision du Code est similaire à celui qui a mené à l'adoption

« Nous sommes réalistes face aux défis futurs, mais nous sommes également optimistes : grâce au renforcement de la collaboration entre les gouvernements et le Mouvement sportif, nos outils et nos ressources sont plus importants et plus efficaces, à plus forte raison lorsqu'ils sont coordonnés par l'AMA. »



du document en 2003 et vise à engendrer un instrument encore plus robuste pour lutter contre le dopage. Le jour où débutera la Conférence mondiale, toutes les parties intéressées à l'amélioration du Code auront eu de nombreuses possibilités de fournir leurs commentaires, et ces suggestions auront été examinées très attentivement.

- Les avancées en terme de recherche scientifique signifient que nous sommes en train de réduire l'écart avec les tricheurs. Nous sommes particulièrement optimistes en matière de dopage génétique.
- Un nombre toujours croissant de pays est engagé dans la lutte contre le dopage. 186* gouvernements ont pris l'engagement de lutter contre le dopage dans le sport en signant la Déclaration de Copenhague, et 44* pays ont concrétisé cet engagement en ratifiant la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. Aucune Convention dans l'histoire de l'UNESCO n'a été adoptée et ratifiée aussi rapidement.
- Au travers du programme de développement de l'AMA, et avec notre aide active, des pays situés dans des régions du monde en développement et disposant de ressources limitées se réunissent et regroupent leurs ressources pour créer des organisations régionales antidopage (ORAD) indépendantes responsables de réaliser des contrôles, de la sensibilisation et d'autres activités antidopage dans ces pays. Nous espérons que les fédérations internationales reconnaîtront bientôt

la valeur de ce programme et l'utilité d'une organisation antidopage qui, basée sur le modèle des ORAD, pourrait faciliter les activités antidopage de plus petites fédérations inactives, ou peu actives, dans la lutte contre le dopage.

- L'accent est mis toujours davantage sur des enquêtes d'envergure, impliquant la participation de diverses agences gouvernementales en collaboration avec des autorités sportives, pour s'attaquer aux éléments « sous-terrains » les plus sinistres du dopage—trafiquants, entourage, « organisateurs » du dopage à grande échelle. Dans ce domaine, nous travaillons désormais avec Interpol pour faciliter des actions plus harmonisées impliquant la communauté chargée de l'application de la loi.

Nous sommes réalistes face aux défis futurs, mais nous sommes également optimistes : grâce au renforcement de la collaboration entre les gouvernements et le Mouvement sportif, nos outils et nos ressources sont plus importants et plus efficaces, à plus forte raison lorsqu'ils sont coordonnés par l'AMA.

Nous sommes déterminés. Le dopage devrait—et doit—être confronté et exposé pour ce qu'il est : de la triche. La triche détruit les valeurs du sport et dépossède d'honnêtes sportifs des résultats qu'ils méritent. Nous continuerons au cours des prochaines années de travailler très activement dans le monde entier pour protéger l'intégrité du sport et la santé des sportifs.

Richard W. Pound

* Au moment de la rédaction de ce message.



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



« Les développements de 2006 ont marqué une évolution de la lutte contre le dopage impliquant de nouvelles stratégies et de nouveaux outils qui s'ajoutent aux méthodes traditionnelles et aux activités de base. »

Je suis heureux de pouvoir dire que 2006 a été une bonne année pour l'AMA, et j'aborderai dans ce message un certain nombre d'accomplissements davantage détaillés dans les pages suivantes de ce rapport.

Tout au long de l'année 2006, nous avons concentré notre attention sur les fonctions principales de l'Agence.

Le programme de développement de l'AMA a continué de réunir des partenaires dans des régions du monde sans programmes antidopage établis ou développés pour y faciliter la création d'organisations régionales antidopage (ORAD). Quatre ORAD supplémentaires ont vu le jour cette année, ajoutant 40 pays à la communauté antidopage mondiale.

ADAMS, le programme d'administration basé sur Internet lancé à la fin 2005 pour permettre aux partenaires de gérer leurs activités de contrôle du dopage et de gestion des résultats dans un système sécurisé unique, a été utilisé lors de grandes compétitions et mis en place par de nombreux laboratoires et organisations antidopage.

Notre programme de recherche scientifique a engendré de nouvelles avancées dans la détection de substances et méthodes dopantes, permettant de réduire encore davantage l'écart avec les tricheurs. Depuis 2001, l'AMA a engagé plus de 25 millions USD dans la recherche, et nous sommes heureux de pouvoir partager publiquement certaines des avancées dans ce domaine.

Le programme de sensibilisation des sportifs de l'AMA a connu un succès considérable en allant à la rencontre des sportifs et des officiels pour les sensibiliser aux dangers et aux conséquences du dopage lors de grandes compétitions, y compris les Jeux olympiques et paralympiques. Un nombre croissant d'organisations antidopage mettent en place leur propre programme de sensibilisation en s'appuyant sur notre modèle.

Par ailleurs, d'autres de nos activités principales, telles que l'éducation et les contrôles du dopage, ont connu des avancées importantes, détaillées dans les pages suivantes.

L'année 2006 aura également été une année de transition importante pour la lutte contre le dopage dans le sport.

Les gouvernements ont pu commencer le processus de ratification de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, adoptée fin 2005 à l'unanimité. A la fin 2006, le seuil de 30 ratifications nécessaires avait été atteint, permettant ainsi à ce premier traité universel contre le dopage d'entrer en vigueur le 1er février 2007.

Les questions soulevées au cours des Jeux olympiques d'hiver de Turin par les « interdictions de départ »—prononcées contre des sportifs par leur fédération pour raisons de santé suite à des contrôles sanguins—ont renforcé l'intérêt pour le concept du « Passeport de l'Athlète » étudié par l'AMA depuis plusieurs années. L'AMA a organisé plusieurs réunions de spécialistes et consacré des ressources au développement de ce projet, qui vise à davantage d'efficacité dans les contrôles grâce à l'analyse de paramètres biologiques.

En avril, trois ans après l'entrée en vigueur du Code mondial antidopage, nous avons lancé un vaste processus de consultation parmi nos partenaires, afin de renforcer encore le Code et les programmes antidopage en général en nous appuyant sur l'expérience pratique accumulée par tous les acteurs de la lutte contre le dopage. A la fin 2006, la première des trois phases de consultation était terminée, et la première des trois versions révisées du Code venait d'être présentée au Conseil de fondation de l'AMA. Ce processus aboutira lors de la troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport et donnera naissance à un instrument encore plus robuste pour lutter contre le dopage dans le sport.

Les cas et enquêtes d'envergure liés au dopage dans le sport qui ont marqué l'année 2006 auront également souligné la nécessité de l'engagement des gouvernements au côté du Mouvement sportif. Cet engagement passe notamment par l'action de diverses agences gouvernementales dans un travail d'enquête ciblant les fournisseurs de substances et méthodes dopantes et les « facilitateurs » du dopage, de manière à permettre la détermination par les autorités sportives de possibles violations des règles antidopage sans contrôle positif. En octobre, nous avons rencontré Interpol, et nous nous sommes entendus avec cette organisation pour collaborer davantage et adopter une approche plus uniforme dans la lutte contre le trafic de substances dopantes. Le mois suivant, nous avons discuté de nouvelles stratégies prometteuses en matière de pouvoirs d'enquête lors d'un symposium organisé en collaboration avec l'Agence antidopage (USADA) et le Comité olympique (USOC) des États-Unis.

Nous nous réjouissons de poursuivre ces initiatives en 2007. Les développements de 2006 ont marqué une évolution de la lutte contre le dopage impliquant de nouvelles stratégies et de nouveaux outils qui s'ajoutent aux méthodes traditionnelles et aux activités de base.

Je désire, pour finir, remercier tous nos partenaires pour leur soutien précieux, ainsi que notre équipe dévouée pour sa contribution aux succès de cette année 2006.

David Howman

1

LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE



Harmoniser la lutte contre le dopage dans le monde entier pour que les sportifs bénéficient des mêmes procédures et protocoles quels que soient leur sport, leur nationalité et le pays où ils sont contrôlés

Acceptation, mise en place et respect

En tant qu'organisation internationale indépendante responsable du Code mondial antidopage (le Code), l'AMA a le devoir d'en surveiller l'acceptation, la mise en place et le respect par les partenaires. L'AMA facilite et supervise ainsi les efforts antidopage des gouvernements et du Mouvement sportif et prend les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité du Code.

Les gouvernement et le Code : Convention de l'UNESCO

La Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport est l'outil permettant aux États d'aligner leurs législations et autres règlements administratifs nationaux sur le Code. Adopté à l'unanimité fin 2005, ce traité international devait être ratifié par 30 gouvernements pour entrer en vigueur. Ce seuil a été atteint avant la fin de l'année, établissant ainsi un record de vitesse en matière d'adoption et de ratification au sein de l'UNESCO, et démontrant l'engagement des gouvernements dans la lutte contre le dopage dans le sport. En juin 2006, l'AMA et l'UNESCO ont signé un protocole d'entente afin de renforcer encore les relations entre les deux organisations et de faciliter leur collaboration en matière de lutte contre le dopage.

Les sports et le Code : acceptation, mise en place et respect

L'AMA a continué de superviser l'acceptation du Code par les organisations sportives. A la fin 2006, quelque 570 organisations avaient accepté le Code. L'Agence a également continué d'offrir son soutien aux fédérations internationales (FI), aux organisations nationales antidopage et aux organisateurs de grandes manifestations sportives pour faciliter leur mise en place complète du Code, en fournissant notamment des conseils et des modèles de bonnes pratiques.

Pour assurer le respect du Code, l'AMA a révisé les décisions prises dans les cas liés au dopage et exercé son droit d'appel au Tribunal arbitral du Sport (TAS) quand les sanctions ne respectaient pas le Code. En 2006, l'Agence a révisé 423 décisions—presque le double du nombre de décisions révisées en 2005. La plupart de ces décisions (82%) respectaient le Code—un chiffre qui constitue une nette amélioration par rapport aux 73% de décisions respectant le Code en 2005. Parmi les 75 décisions ne respectant pas le

Code, l'AMA n'a pas pu faire appel de 43 cas, avant tout parce que les règles de certaines fédérations nationales n'étaient pas encore en conformité avec les règles de leur FI et du Code. L'Agence a fait appel direct de 8 décisions devant le TAS ou les organes d'appel internes des FI concernées. Les FI elles-mêmes ont porté 6 décisions devant le TAS; et 17 cas ont été traités de manière différente, à la satisfaction de l'AMA (accord trouvé entre les parties, décision modifiée par la FI, etc.). Parmi les 8 appels interjetés par l'AMA, deux sont pendants, deux ont été totalement couronnés de succès, trois partiellement admis, et un partiellement rejeté parce que les règles de la FI n'étaient pas totalement conformes au Code au moment de la violation des règles antidopage (suite à ce cas, la FI a amendé ses règles pour les rendre totalement conformes au Code).

Évolution du Code : consultation et révision

L'article 23.6 du Code attribue à l'AMA la responsabilité de superviser l'évolution et l'amélioration dudit Code. A cette fin, en avril 2006, l'AMA a lancé un vaste processus de consultation visant à renforcer le Code et les programmes antidopage dans le monde entier en tirant profit de l'expérience acquise par l'Agence et ses partenaires depuis l'entrée en vigueur du document en 2004.

Ce processus de révision a débuté en avril 2006 et aboutira lors de la troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en novembre 2007. Modelée sur la procédure utilisée lors de la rédaction du Code, la révision met l'accent sur des améliorations pratiques applicables aux programmes antidopage dans le monde entier. Les partenaires disposent de trois phases de consultation au cours desquelles ils peuvent faire part de leurs commentaires et suggestions à l'AMA. A la fin 2006, la première des trois phases de consultation était terminée, et la première des trois versions révisées du Code venait d'être présentée au Conseil de fondation de l'AMA.

Ce vaste processus de consultation vise à donner naissance à un instrument encore plus pratique de lutte contre le dopage dans le sport, afin que tous les sportifs continuent de bénéficier des mêmes protocoles et procédures antidopage quels que soient leur sport, leur nationalité et le pays où ils se trouvent, et qu'ils puissent participer à des compétitions équitables et sécuritaires.

2

SCIENCE ET RECHERCHE



Renforcer la science antidopage, afin de dissuader et de détecter le dopage et de protéger le droit des sportifs propres de participer à des compétitions équitables et sécuritaires

Liste des substances et méthodes interdites

Depuis 2004, l'AMA est responsable de la préparation et de la publication annuelle de la Liste des substances et méthodes interdites. Cet exercice s'étend sur toute l'année et est mené en consultation avec un groupe d'experts internationaux dans ce domaine et avec les nombreux partenaires de l'Agence.

Laboratoires antidopage accrédités

L'AMA est également chargée de l'accréditation et de la ré-accréditation des laboratoires d'analyse du dopage dans le monde—une responsabilité héritée du Comité international olympique en 2004. L'AMA effectue ce travail en supervisant notamment le respect par les laboratoires du Standard international pour les laboratoires. En 2006, le Laboratoire de Recherche en Médecine du Sport et de Contrôle de Salt Lake City (États-Unis) a satisfait aux exigences du processus d'accréditation supervisé par le Comité des Laboratoires de l'AMA et est ainsi devenu le trente-quatrième laboratoire antidopage accrédité par l'Agence.

Recherche scientifique

Le programme de recherche de l'AMA a contribué au développement et à la mise en place d'un certain nombre de méthodes de détection de substances et méthodes dopantes. En 2006, l'Agence a reçu un nombre record de projets de recherche scientifique : 71 projets émanant de chercheurs des cinq continents (contre 60 en 2005) ont été étudiés, et 26 ont été retenus pour un financement total de 5,4 millions USD. Ces subventions ont été acceptées suite à une procédure de révision scientifique par un groupe d'experts indépendants et à un examen éthique.

Au cours de la période 2001-2006, l'AMA a engagé plus de 25 millions USD dans le financement de projets de recherche, dont 13,4 millions ont déjà été versés. En 2006, l'AMA a approuvé un montant de 6,6 millions USD pour les programmes de recherche de l'année 2007, amenant ainsi l'investissement total de l'Agence en matière de recherche scientifique à ce jour à plus de 31 millions USD. Parmi les 117 projets de recherche subventionnés par l'AMA depuis 2001, 31 sont terminés et ont contribué à faire avancer la science de la détection. Les exemples de résultats de recherches rendus publics comprennent, entre autres, le développement et la validation de méthodes de détection des transporteurs d'oxygène basés sur l'hémoglobine, des transfusions sanguines homologues et de l'hormone de croissance, ainsi que l'amélioration de la détection de stéroïdes.

3

MÉDECINE



Se concentrer sur toutes les questions liées à la santé et la sécurité des sportifs, y compris en générant une plus grande compréhension des dangers du dopage et en explorant de nouveaux modèles médicaux pour renforcer la détection

Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

Les sportifs, comme le reste de la population, peuvent souffrir de maladies ou de conditions médicales nécessitant la prise de médicaments spécifiques. Si un médicament fait partie de la Liste des interdictions, le sportif peut faire une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) qui, si elle lui est accordée, lui permet de faire usage de ce médicament. L'AMA supervise la procédure pour les AUT mise en place par les organisations antidopage du monde entier pour assurer le respect du Standard international spécifique. En 2006, l'Agence a également co-organisé à Bonn un séminaire médical sur les AUT en collaboration avec les autorités allemandes, afin de discuter de l'approche de différentes conditions médicales et d'élaborer des informations médicales pour appuyer les décisions des organisations antidopage en matière d'AUT. Des représentants de 24 organisations nationales antidopage et de 17 fédérations internationales ont participé à cette réunion, et des lignes directrices ont été finalisées pour être diffusées au début de l'année 2007. Un document supplémentaire, destiné à aider les organisations antidopage dans leur gestion des AUT, a été conçu et diffusé comme modèle de bonnes pratiques (ou lignes directrices).

Réseau d'experts médicaux et éducation

En 2006, l'AMA a porté une attention particulière au renforcement de la communication et de la collaboration avec les experts en médecine du sport afin de s'assurer que les médecins du sport traitant des sportifs bénéficient d'une éducation antidopage. En collaboration avec la Solidarité olympique, l'AMA a œuvré à la création d'un cours médical pour médecins du sport. En outre, une lettre ouverte contre le dopage médicalisé rédigée par le directeur médical

de l'AMA, le Dr Alain Garnier, a été publiée en août 2006 et a fait l'objet d'une attention importante dans les sociétés académiques de médecine du sport.

Passeport de l'Athlète

L'AMA est allée de l'avant dans son projet de « Passeport de l'Athlète », développé par l'Agence depuis 2002 et dont l'objectif vise à examiner les données biologiques de sportifs sur un certain laps de temps afin d'identifier des profils anormaux dans le contexte de la lutte contre le dopage.

Le travail dans ce domaine de recherche s'est intensifié suite aux questions soulevées lors des Jeux olympiques d'hiver de 2006 au sujet des « interdictions de départ » infligées à des sportifs par leur fédération suite à des contrôles de santé ayant révélé des taux élevés d'hémoglobine. Après les Jeux de Turin, l'AMA a organisé plusieurs réunions d'hématologues, d'experts sportifs et antidopage afin d'étudier et de développer ce concept. Lors de ces réunions d'experts, un consensus s'est dégagé pour que l'analyse des paramètres biologiques soit considérée comme faisant partie du processus antidopage dans la mesure où celle-ci peut contribuer à identifier des profils suspects. Les participants se sont également entendus pour que l'analyse longitudinale des paramètres sanguins soit consignée dans une base de données, afin d'être utilisée à des fins de contrôles ciblés et de sanctions quand des valeurs anormales sont observées.

Dans cette optique, l'AMA soutient des études pilotes qui doivent contribuer à étudier la faisabilité technique, scientifique et juridique du concept du « Passeport de l'Athlète », et offrir la possibilité de tester et de développer les modèles les plus appropriés de prise de décision en relation avec des profils anormaux.

DÉVELOPPEMENT ANTIDOPAGE



Encourager le développement de programmes antidopage pour que tous les pays et toutes les régions du monde soient actifs dans la lutte harmonisée contre le dopage dans le sport

Le programme de développement antidopage de l'AMA, lancé en 2004, a réalisé des avancées considérables en 2006. L'objectif de ce programme est de contribuer au développement de programmes antidopage dans des régions du monde où il n'existe pas de programmes de contrôle du dopage établis ou développés, en facilitant la création d'organisations régionales antidopage (ORAD) indépendantes.

Pour ce faire, l'AMA réunit plusieurs pays et partenaires au sein d'une même région et facilite le regroupement des ressources humaines et financières. Le but ultime est de garantir que tous les sportifs aient la même chance d'être contrôlés et bénéficient des mêmes procédures et protocoles antidopage quels que soient leur sport, leur nationalité et l'endroit où ils se trouvent dans le monde.

Après les avancées de 2004 et 2005—années au cours desquelles cinq ORAD réunissant un total de 41 pays ont été créées en Amérique centrale, dans les Caraïbes, dans les États du Golfe, en Afrique Zone V et en Océanie—le programme de développement a permis la mise en place de quatre ORAD supplémentaires en 2006 (en Afrique Zone VI, en Asie centrale, en Asie du Sud Est, et en Afrique Zone II & III), avec la participation de 40 pays.

En réunissant des représentants d'organisations nationales antidopage, de comités nationaux olympiques et de gouvernements d'une même région, en profitant des conseils de l'AMA durant leur phase de mise en place et en mettant en commun diverses ressources avec, parfois, l'aide de partenaires tels que des fédérations sportives internationales, des associations de comités nationaux olympiques ou le Secrétariat du Commonwealth, les ORAD deviennent des structures autonomes chargées de lancer des programmes antidopage efficaces dans leur région. Le Secrétariat du Commonwealth a été impliqué dans quatre ORAD (Afrique Zone V, Afrique Zone VI, Caraïbes et Océanie), notamment en mettant à disposition des experts et en subventionnant des initiatives éducatives.

5

ÉDUCATION



Promouvoir des valeurs inhérentes à l'esprit sportif au travers d'activités éducatives coordonnées dans le monde entier, dans le but de prévenir le dopage dans le sport

Les activités éducatives de l'AMA ont pour but d'être constructives et non punitives afin de maximiser leur effet préventif. Ces activités ciblent naturellement les sportifs et leur entourage. En 2006, une attention particulière a été accordée au développement d'activités éducatives pour les enfants et les adolescents, avec pour but le lancement de ces activités en 2007.

Symposiums et séminaires itinérants

Les symposiums de l'AMA sur l'éducation, organisés dans des régions clés du monde, contribuent à renforcer les connaissances des partenaires en matière de lutte contre le dopage, et leur donnent des conseils et des outils pratiques pour pouvoir lancer ou intensifier des programmes de prévention dans leur région. Les sujets de discussion lors de ces symposiums comprennent l'analyse de la situation de la lutte contre le dopage dans les pays participants; la planification d'activités annuelles et à plus long terme; la création et la distribution de matériel éducatif; la conception de messages clés pour le matériel éducatif; ou encore la mise en place de partenariats. En 2006, des symposiums ont été organisés à Athènes (Grèce) et Kuala Lumpur (Malaisie).

L'AMA a également développé un concept de « séminaires itinérants », à l'intention des partenaires situés dans des pays en développement n'ayant pas la possibilité de participer à un symposium ou d'en organiser un. Ce format mêle le contenu utilisé dans le cadre des symposiums classiques et des activités centrées sur des groupes cibles tels que les écoles et les éducateurs, avec une approche visant à « former les formateurs ». En 2006, un séminaire itinérant pilote a été organisé à Managua (Nicaragua) et Bogotà (Colombie).

Recherche en sciences sociales

L'AMA a poursuivi en 2006 son programme de subventions de recherche en sciences sociales. Le principal objectif de ce programme est d'encourager la recherche en sciences sociales en vue d'obtenir des informations qui favorisent la mise en place de stratégies efficaces de prévention du dopage. Les résultats du programme ont été évalués au début de l'année, et un appel à soumissions pour le programme 2007 a été diffusé en mai. Après avoir engagé 100 000 USD dans le programme 2006, le Conseil de fondation de l'AMA a décidé lors de sa réunion de novembre d'engager 200 000 USD dans le programme 2007.

Par ailleurs, en partenariat avec le Conseil de l'Europe, l'AMA a organisé en avril à Larnaca (Chypre) une Conférence internationale sur l'éthique et la recherche en sciences sociales dans les politiques antidopage. Les participants, comprenant des représentants de la communauté antidopage, des experts en éducation, des éthiciens et des chercheurs en sciences sociales de 23 pays, ont partagé les résultats de travaux de recherche récents en sciences sociales et comportementales et ont notamment conclu qu'une meilleure collaboration et communication entre les chercheurs et les organisations antidopage était nécessaire pour faire en sorte que les résultats de recherches soient utilisés au mieux dans le cadre des programmes de prévention du dopage.

Outils éducatifs

Mallettes : L'AMA a commencé à élaborer une série de « mallettes » visant à répondre aux besoins des partenaires en matière d'information, de matériel et d'activités liés à l'éducation antidopage. Ces mallettes sont flexibles et permettent aux partenaires de les adapter à leurs conditions locales et à leurs groupes cibles. La Mallette pour agents de programme, destinée à des personnes chargées de mettre en place des programmes d'éducation antidopage, contient une sélection de matériel de divers auteurs consacré à des sujets antidopage. La Mallette pour enseignants vise à faciliter la création et la mise en place de programmes antidopage dans les écoles et à diffuser des informations générales sur la lutte contre le dopage dans le sport. Enfin, la Mallette pour entraîneurs fournit aux organisations antidopage responsables de la formation des entraîneurs tous les outils nécessaires à la présentation d'un atelier de prévention pour les entraîneurs d'élite.

Forum électronique : Le forum électronique de l'AMA (e-Forum), conçu pour faciliter la communication entre les participants aux symposiums sur l'éducation, offre aux divers partenaires une plateforme basée sur Internet pour partager de nouvelles initiatives et des idées de programmes couronnées de succès, et pour exprimer ou recevoir des suggestions sur des programmes spécifiques.

Bibliothèque en ligne : La bibliothèque en ligne, enrichie de nouveau matériel en 2006, est une plateforme globale réunissant du matériel antidopage informatif et éducatif créé par les partenaires, et permettant aux diverses organisations de disposer de matériel déjà développé dans le monde entier en évitant les doublons et en rationalisant les ressources.

6

COMMUNICATION



Susciter une prise de conscience et renforcer la compréhension de la lutte contre le dopage dans le sport, et faire entendre la voix des sportifs propres

Relations avec les sportifs

Le *Comité des sportifs de l'AMA*, présidé par le Ministre russe des Sports et ancien champion de hockey sur glace Vyacheslav Fetisov, est composé de 13 sportifs d'élite internationaux. Créé en 2005, ce comité s'est rapidement établi comme un représentant efficace des sportifs propres dans le cadre des programmes de l'AMA. Les membres du comité fournissent à l'Agence des recommandations constructives sur les questions liées à la lutte contre le dopage (telles que les informations sur la localisation des sportifs) et font entendre la voix des sportifs propres dans le monde entier. Ils participent également de manière active au processus de révision du Code mondial antidopage, lancé en 2006.

Le *programme de sensibilisation des sportifs de l'AMA*, présent lors de grandes manifestations internationales multisports, vise à sensibiliser les sportifs et leur entourage aux dangers et aux conséquences du dopage dans le sport. Les sportifs peuvent poser leurs questions à des experts de la lutte contre le dopage présents sur le stand de l'AMA, obtenir du matériel d'information et tester leurs connaissances en jouant au quiz sur le dopage, un jeu informatique disponible en plusieurs langues qui leur permet de gagner des prix symboliques. En 2006, le programme de sensibilisation des sportifs de l'AMA a participé aux manifestations suivantes :

- Jeux olympiques - Turin, Italie (février)
- Jeux paralympiques - Turin, Italie (mars)
- Jeux du Commonwealth - Melbourne, Australie (mars)
- Jeux d'Amérique centrale et des Caraïbes - Carthagène, Colombie (juillet)
- Jeux asiatiques - Doha, Qatar (décembre)

Au vu du succès rencontré par ce programme depuis son lancement en 2001, l'AMA a créé un *modèle de sensibilisation des sportifs*, qui permet aux partenaires de l'AMA d'adapter ce programme à leur sport et à leur pays. Du matériel créé par l'AMA—comprenant le quiz sur le dopage, des éléments graphiques et de signalisation, des documents d'information et un « mode d'emploi »—est mis à disposition des partenaires. Cette solution vise à sensibiliser davantage de sportifs dans davantage de régions du monde. Le modèle de sensibilisation des sportifs de l'AMA a été sélectionné en 2006 par la Mentor Foundation comme un modèle de bonne pratique pour les programmes de prévention de la drogue.

Relations avec les médias

L'AMA a continué en 2006 de répondre à des questions de médias du monde entier. Elle a également porté une attention particulière aux médias de régions où la connaissance de la lutte contre le dopage est plus limitée. Ainsi, l'Agence a mis en place un programme pilote durant les Jeux asiatiques à Doha (Qatar) en décembre, visant à sensibiliser les journalistes de cette région à la lutte contre le dopage dans le sport. Un stand d'information a été installé dans le Centre des médias, et le responsable des relations médias de l'AMA a pu fournir des informations sur l'AMA, le Code mondial antidopage et la lutte contre le dopage à des centaines de journalistes. Pour faciliter la compréhension de sujets d'actualité par les médias et le public, l'Agence a également publié sur son site Internet plusieurs séries de questions-réponses.

Communication générale

Le magazine de l'AMA, *Franc Jeu*, approfondit des thèmes importants et des sujets d'actualité de la lutte contre le dopage. Les trois numéros de 2006 ont porté sur les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver, le développement d'organisations régionales antidopage, et le Code mondial antidopage à la lumière de la procédure de consultation et de révision en cours.

Une nouvelle brochure corporative trilingue, ainsi qu'un document d'information générale sur l'AMA à distribuer dans les diverses régions du monde, ont été créés pour informer les partenaires, les médias et le public à propos de l'histoire du dopage, des origines de l'AMA, des principes du Code et des stratégies actuelles de lutte contre le dopage.

Avec le soutien de TAM-TAM TWA, le partenaire basé à Montréal de la célèbre agence de publicité TBWA, l'AMA a créé une vidéo de deux minutes promouvant les valeurs du franc jeu du point de vue des sportifs. Cette vidéo est disponible en DVD en français, anglais et espagnol, sans frais pour tous les partenaires. Elle peut être utilisée lors de conférences et de réunions pour présenter la lutte contre le dopage dans le sport, rappeler à l'audience l'importance des efforts contre le dopage, et inspirer les participants à soutenir le sport sans dopage.

Le livret trilingue (français, anglais et espagnol) de la Liste 2007 des substances et méthodes interdites a également été publié à la fin 2006. En outre, l'AMA a poursuivi son programme de partage de contenu, qui permet à ses partenaires d'apposer leur logo sur des publications approuvées par l'AMA, telles que la Liste des interdictions et le Guide du sportif. L'AMA a également répété son initiative consistant à offrir gratuitement 100 copies de la Liste et 100 copies du Guide à ses partenaires afin de les aider à sensibiliser leurs membres à la lutte contre le dopage.

7

OBSERVATEURS INDÉPENDANTS



Superviser les programmes antidopage lors de grandes manifestations afin de renforcer la confiance des sportifs et du public dans les procédures de contrôle

Le programme des Observateurs Indépendants (OI) de l'AMA contribue à renforcer la confiance des sportifs et du public dans les programmes de contrôle du dopage en supervisant et en auditant au hasard toutes les phases du processus de contrôle du dopage et de la gestion des résultats lors de grandes manifestations sportives.

Depuis son lancement aux Jeux olympiques de Sydney en 2000, le programme des OI a supervisé les programmes antidopage de plus de 20 grandes manifestations, parmi lesquelles les Jeux olympiques et paralympiques, des championnats du monde, les Jeux méditerranéens et les Jeux du Commonwealth. En 2006, le programme des OI a participé aux manifestations suivantes :

- Jeux olympiques - Turin, Italie (février)
- Jeux paralympiques - Turin, Italie (mars)
- Jeux du Commonwealth - Melbourne, Australie (mars)
- Jeux asiatiques - Doha, Qatar (décembre)

En juin, l'AMA a organisé une réunion de chefs d'équipes d'OI pour discuter de l'orientation future du programme. Un certain nombre de recommandations ont été émises à cette occasion, en particulier celle suggérant une approche plus interactive des OI avec les responsables du contrôle du dopage lors de certaines manifestations. Des changements ont été testés aux Jeux asiatiques fin 2006 et seront évalués à la lumière d'autres missions en 2007.

COORDINATION ANTIDOPAGE



Coordonner le processus antidopage global pour aider les organisations antidopage et les sportifs à remplir leurs responsabilités conformément au Code

Le Code mondial antidopage confère à l'AMA la responsabilité de coordonner les activités antidopage et de fournir un mécanisme pour aider ses partenaires dans leur mise en place du Code. C'est pourquoi le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) a été conçu.

ADAMS est un instrument de gestion basé sur Internet qui simplifie l'administration des opérations antidopage des partenaires et des sportifs au quotidien. Il s'agit d'un outil simple à utiliser, disponible sans frais en français, anglais et espagnol, et permettant de renforcer l'efficacité de la lutte contre le dopage.

Grâce à ADAMS, tous les acteurs de la lutte contre le dopage peuvent coordonner les informations au sein d'un système sécuritaire. Ces acteurs comprennent notamment les sportifs fournissant des informations sur leur localisation, les organisations antidopage réalisant les contrôles et gérant les résultats, et les laboratoires rapportant des résultats d'analyses.

ADAMS a été mis en ligne au milieu de l'année 2005 dans le cadre d'une phase pilote. En 2006, 30 fédérations internationales (FI), 30 organisations nationales antidopage (ONAD) et 32 laboratoires accrédités ont été formés à l'utilisation du système. 15 FI, 10 ONAD et 14 laboratoires ont mis en place le système ou se sont engagés à l'utiliser. ADAMS a également été utilisé pour gérer les contrôles du dopage lors des Jeux paralympiques d'hiver en mars et des Jeux asiatiques en décembre.

ADAMS est composé de quatre fonctions essentielles couvrant des domaines clés des opérations antidopage :

Informations sur la localisation : Cette fonction facilite la transmission par les sportifs d'informations précises et actualisées sur leur localisation, cruciales pour maximiser l'effet de surprise et l'efficacité des contrôles hors compétition sans préavis. ADAMS leur permet d'actualiser ces informations où qu'ils se trouvent dans le monde. Les sportifs ne disposant pas d'un accès à Internet peuvent désigner un représentant tel que leur organisation antidopage (OAD) pour entrer ces données à leur place.

Contrôle du dopage : Cette banque de données des contrôles fournit aux OAD un mécanisme essentiel pour mener et gérer un programme de contrôle du dopage en et hors compétition. Elle permet aux divers partenaires de planifier, de coordonner et de répartir les contrôles, mais aussi de gérer les résultats. La coordination des programmes de contrôle du dopage contribue à éviter la duplication des contrôles.

Gestion des AUT : Cette plateforme facilite la gestion des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) et permet la notification en ligne des informations aux parties concernées.

Centre d'information : Le centre d'information est un centre où sont réunies en sécurité diverses informations liées à l'antidopage, en particulier les résultats de laboratoire, les informations sur les AUT et les violations de règles antidopage. Il permet de partager les informations entre les organisations concernées et garantit que les activités antidopage soient menées en toute transparence.

9

CONTRÔLES HORS COMPÉTITION



Mener un programme indépendant de contrôles hors compétition pour compléter les activités antidopage existantes au niveau international

Conformément au Code, les organisations sportives ont la responsabilité de mettre en place des programmes de contrôles en et hors compétition. Pour compléter les efforts des fédérations internationales (FI), l'AMA mène un programme indépendant de contrôles hors compétition. La planification et la répartition des contrôles sont réalisées par l'Agence elle-même, qui met l'accent sur les régions du monde sans programmes de contrôles établis ou développés, quand bien même aucun sportif n'est exclu de la répartition des contrôles. L'objectif de l'AMA est de faire en sorte que tous les sportifs aient une chance égale d'être contrôlés, quelle que soit leur localisation. Tous les échantillons sont analysés par des laboratoires antidopage indépendants accrédités par l'AMA.

En 2006, le programme de contrôles hors compétition de l'AMA a atteint son objectif en réalisant 3279 contrôles, y compris des prélèvements sanguins pour l'analyse de l'hormone de croissance (hGH), des transfusions et des transporteurs d'oxygène basés sur l'hémoglobine (HBOCs). L'EPO a été recherchée dans un nombre important d'échantillons d'urine dans des sports à hauts risques. Au total, l'AMA a réalisé 3009 contrôles de l'urine et 270 contrôles du sang dans 72 pays et sur des sportifs de 108 nationalités.

L'AMA disposait en 2006 d'accords avec 41 FI. Comme toujours, les contrôles ont été effectués en conformité avec les règles et règlements des FI concernées et avec les Standards internationaux

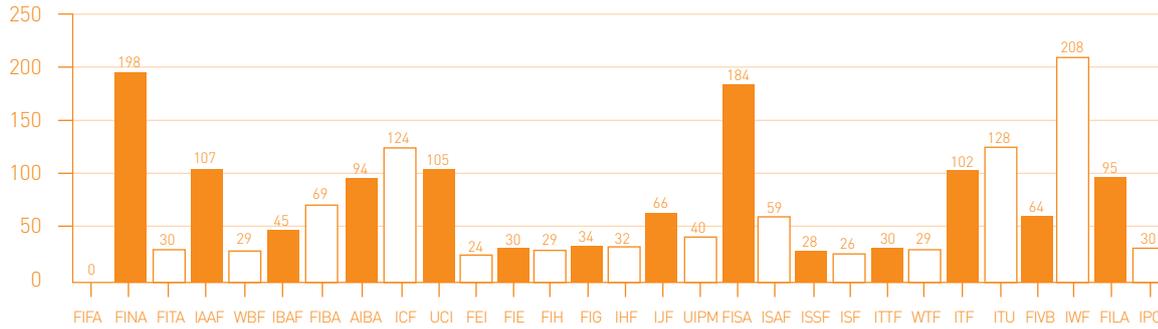
de contrôle. Le prélèvement des échantillons a été réalisé par 17 organisations nationales antidopage et une société privée sur des sportifs de FI de sports olympiques d'été et d'hiver, du Comité international paralympique et de plusieurs FI reconnues par le Comité international olympique (CIO).

L'AMA a accordé une attention particulière aux sports d'hiver olympiques et paralympiques et aux sports participant aux Jeux du Commonwealth au cours des mois précédant ces grandes manifestations. Ces contrôles ont été en majeure partie planifiés par des groupes de travail réunissant respectivement le CIO et l'AMA (pour les Jeux olympiques) et l'agence australienne antidopage, la Fédération des Jeux du Commonwealth et l'AMA (pour les Jeux du Commonwealth).

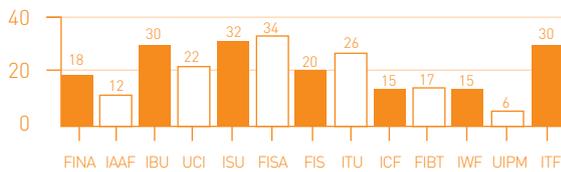
Le programme 2006 a donné lieu jusqu'ici à 47 résultats d'analyse anormaux (RAA) et à 2 autres violations potentielles des règles antidopage (AVPRA) :

S1 (Agents anabolisants):	12
S3 (Béta-2 agonistes):	4
S5 (Diurétiques et autres agents masquants):	2
T/E élevés:	33
Refus:	4
Manquements potentiels à l'obligation de se conformer (manipulation):	2
<hr/>	
TOTAL:	57

2006 - Contrôles hors compétition :
Fédérations olympiques/paralympiques d'été (échantillons d'urine)



2006 - Contrôles hors compétition :
Analyses sanguines (Transfusions/hGH/HBOCs)



2006 - Contrôles hors compétition :
Fédérations olympiques d'hiver (échantillons d'urine)



2006 - Contrôles hors compétition :
Fédérations internationales reconnues
(échantillons d'urine)



**Programme 2006 de contrôles
hors compétition de l'AMA**

Contrôles de l'urine	3009
Contrôles du sang	270
Sports	41
Pays	72
Nationalités	108



FÉDÉRATIONS D'ÉTÉ

AIBA	Association Internationale de Boxe
FEI	Fédération Équestre Internationale
FIBA	Fédération Internationale de Basketball
FIE	Fédération Internationale d'Escrime
FIFA	Fédération Internationale de Football Association
FIG	Fédération Internationale de Gymnastique
FIH	Fédération Internationale de Hockey
FILA	Fédération Internationale des Lutttes Associées
FINA	Fédération Internationale de Natation
FISA	Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron
FITA	Fédération Internationale de Tir à l'Arc
FIVB	Fédération Internationale de Volleyball
IAAF	Association Int'le des Fédérations d'Athlétisme
IBAF	Fédération Internationale de Baseball
IBF	Fédération Internationale de Badminton
ICF	Fédération Internationale de Canoë
IHF	Fédération Internationale de Handball
IJF	Fédération Internationale de Judo
IPC	Comité International Paralympique
ISAF	Fédération Internationale de Voile
ISF	Fédération Internationale de Softball
ISSF	Fédération Internationale de Tir
ITF	Fédération Internationale de Tennis
ITTF	Fédération Internationale de Tennis de Table
ITU	Union Internationale de Triathlon
IWF	Fédération Internationale d'Haltérophilie
UCI	Union Cycliste Internationale
UIPM	Union Internationale de Pentathlon Moderne
WTF	Fédération Mondiale de Taekwondo

FÉDÉRATIONS D'HIVER

FIBT	Fédération Int'le de Bobsleigh et Tobogganing
FIL	Fédération Internationale de Luge
FIS	Fédération Internationale de Ski
IBU	Union Internationale de Biathlon
IIHF	Fédération Internationale de Hockey sur Glace
ISU	Union Internationale de Patinage
WCF	Fédération Mondiale de Curling

FÉDÉRATIONS RECONNUES

IDSF	Fédération Internationale de Danse Sportive
IKF	Fédération Internationale de Korfbal
ILS	Fédération Internationale de Sauvetage Aquatique
IOF	Fédération Internationale de Course d'Orientation
IRB	International Rugby Board
WKF	Fédération Mondiale de Karaté

RAPPORT OPÉRATIONNEL



Les comptes 2006 révèlent une petite réduction des contributions des gouvernements. En 2004, les autorités publiques (avec les versements olympiques correspondants) ont versé l'équivalent de 96% du budget total. En 2006, les contributions ont atteint 94% du budget total. Bien que le niveau général des sommes perçues soit encourageant, il faut noter que la participation de l'Asie a diminué, étant donné que le Japon a décidé de s'en tenir au montant fixe de 1,5 million USD. Par ailleurs, seuls 81% des contributions ont été collectés dans la région des Amériques. Les parts du Canada et des États-Unis représentant 75% de cette somme, seuls 6 % ont été fournis par les autres pays de la région. Des efforts sont en cours pour résoudre cette question.

Les recettes totales sont passées à 97% du budget, du fait, en grande partie, de l'augmentation des taux d'intérêt à court terme aux États-Unis.

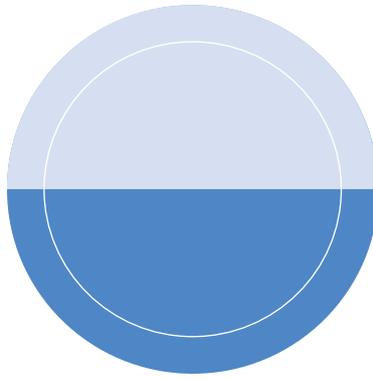
Pour chaque département, les dépenses 2006 ont représenté un peu plus de 95% du budget approuvé, ce qui signifie que les objectifs opérationnels ont désormais été atteints. Les dépenses du poste Éducation constituent une exception qui résulte du retard pris par ce programme avant la nomination d'un nouveau directeur au deuxième trimestre de l'année.

Les allocations aux programmes de recherche en 2006 se sont élevées à 6,5 millions USD. L'argent réellement dépensé par le poste Recherche durant l'année est de 4 millions USD. Il s'agit d'une tendance normale qui montre que les fonds affectés à la recherche sont en fait dépensés sur deux à cinq ans et non dans l'année de leur allocation. En 2006, sur les 6,5 millions USD alloués, 1,4 million a été payé, et les 5,1 millions restants ont été ajoutés aux fonds bloqués pour les projets de recherche. Le total des fonds affectés à la recherche (et qui sont donc bloqués) s'élève à 9,5 millions USD, auxquels il y a lieu d'ajouter le capital de l'AMA de 4 millions USD et les autres bourses et garanties plus modestes d'un montant de 150 000 USD.

À la fin de 2006, l'AMA détenait un fonds de trésorerie disponible de 12,3 millions USD. Le Comité exécutif a approuvé le principe d'une réserve de fonctionnement raisonnable en réduisant le solde des fonds non bloqués au cours des prochaines années. Le budget 2007 a été adopté en ce sens, prévoyant l'utilisation de 3,07 millions USD de cette trésorerie disponible.

La situation financière générale de l'AMA est stable. Néanmoins, les budgets à venir essaieront de définir des priorités dans les activités afin de mieux anticiper les niveaux futurs des contributions. Il est probable que l'AMA connaisse une augmentation de ses coûts juridiques, et le défi sera de déterminer le niveau approprié des réserves opérationnelles pour ainsi mieux prévoir le niveau des contributions futures. Ceci sera notamment d'une grande utilité pour les autorités publiques.

Budget 2006:
22,356,150 (USD)

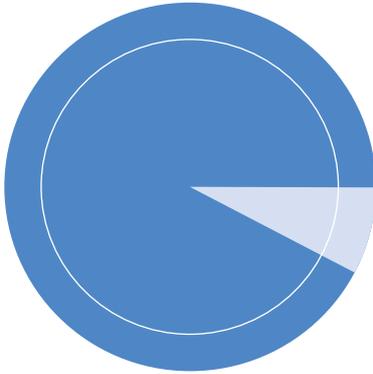


● Contribution du CIO:
11,178,075 (USD)

● Contribution du secteur public:
11,178,075 (USD)

**Contributions du CIO
au 31/12/2006***

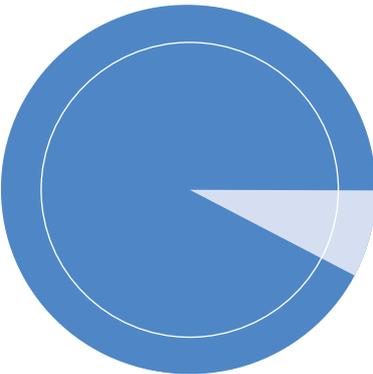
* Le CIO verse dollar pour dollar l'équivalent de toute contribution du secteur public. La différence entre les contributions du CIO et du secteur public à la fin de 2006 a été versée par le CIO en 2007.



● Contributions versées:
10,455,363 (USD)

● Solde dû:
722,712 (USD)

**Contributions du secteur public
au 31/12/2006**

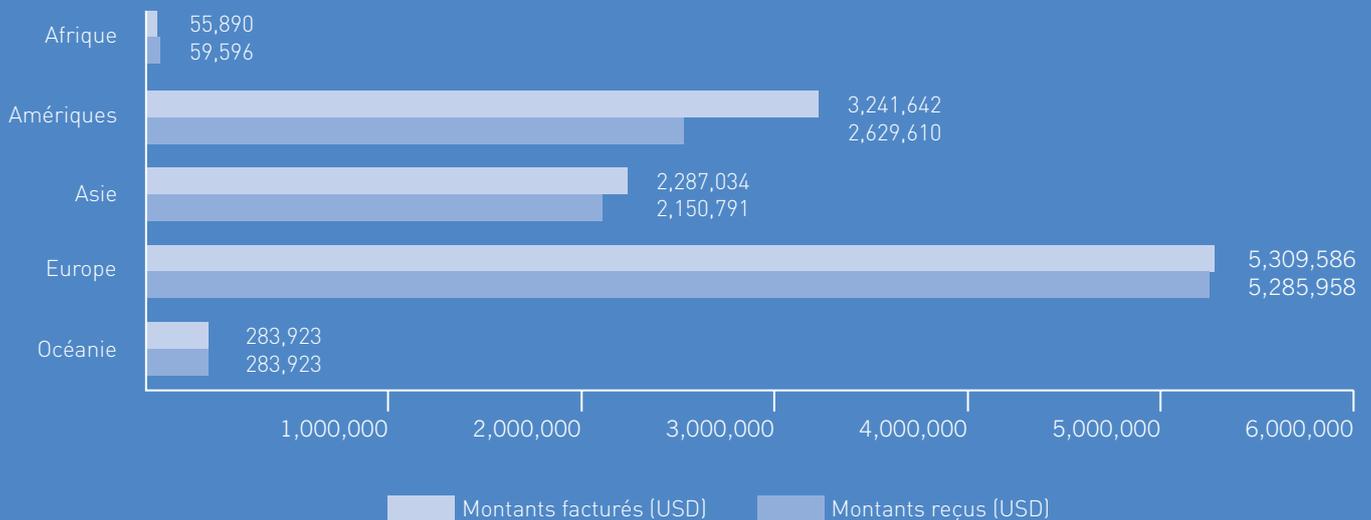


● Contributions versées:
10,465,385 (USD)

● Solde dû:
712,690 (USD)

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Contributions du secteur public: montants facturés et montants reçus au 31 décembre 2006 pour l'année budgétaire 2006.



FINANCES



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
de l'Agence Mondiale Antidopage
Lausanne

Pricewaterhouse Coopers SA

Avenue C.F. Ramuz 45
Case postale 1172
1001 Lausanne
Tel: +41 (58) 792 81 00
Fax: +41 (58) 792 81 10

En notre qualité d'organe de révision selon l'article 14 des statuts, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, état des activités, tableau de financement, état du mouvement des fonds et annexe) de l'Agence Mondiale Antidopage pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes annuels et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses ainsi que selon les International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

PricewaterhouseCoopers SA



F. Roth
Réviseur responsable



E. Hamoir

Lausanne, le 13 mai 2007

Annexe: comptes annuels (bilan, état des activités, tableau de financement, état du mouvement des fonds et annexe).

Bilan au 31 décembre 2006

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire - Note 2A)

	Notes	2006 USD	2005 USD	2006 CHF	2005 CHF
Actifs					
<i>Actifs circulants</i>					
Liquidités	4	22,224,235	21,289,252	27,086,920	27,980,272
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	5	3,774,393	2,367,382	4,600,234	3,111,429
Débiteurs	6	691,409	638,799	842,690	839,568
Autres actifs circulants	7	2,678,746	2,267,455	3,264,858	2,980,097
		<u>29,368,783</u>	<u>26,562,888</u>	<u>35,794,702</u>	<u>34,911,366</u>
<i>Actifs immobilisés</i>					
Immobilisations corporelles	8	81,328	98,256	99,123	129,137
Immobilisations incorporelles	9	1,494,482	1,169,316	1,821,476	1,536,821
		<u>1,575,810</u>	<u>1,267,572</u>	<u>1,920,599</u>	<u>1,665,958</u>
Total des actifs		<u>30,944,593</u>	<u>27,830,460</u>	<u>37,715,301</u>	<u>36,577,324</u>
Passifs et fonds propres					
<i>Engagements à court terme</i>					
Créanciers		340,125	768,946	414,545	1,010,618
Charges à payer	10	1,518,537	1,043,688	1,850,794	1,371,710
Contributions reçues d'avance		1,422,759	2,638,546	1,734,060	3,467,816
Total des passifs		<u>3,281,421</u>	<u>4,451,180</u>	<u>3,999,399</u>	<u>5,850,144</u>
Fonds propres					
Capital de fondation	11	4,102,391	3,804,336	5,000,000	5,000,000
Ajustement de conversion sur capital de fondation en USD		(95,891)	202,164	-	-
Différences de conversion cumulées		-	-	(1,437,770)	975,967
<i>Excédent de revenus sur dépenses reporté</i>					
Excédent de revenus sur dépenses reporté à l'ouverture		19,372,780	15,758,622	24,751,213	20,296,326
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice		4,283,892	3,614,158	5,402,459	4,454,887
Total des fonds propres		<u>27,663,172</u>	<u>23,379,280</u>	<u>33,715,902</u>	<u>30,727,180</u>
Total des passifs et des fonds propres		<u>30,944,593</u>	<u>27,830,460</u>	<u>37,715,301</u>	<u>36,577,324</u>

État des activités pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2006

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire - Note 2A)

	Notes	2006 USD	2005 USD	2006 CHF	2005 CHF
Revenus					
Contributions annuelles	12	22,713,833	20,703,500	28,644,638	25,519,567
Subventions	13	1,377,124	1,264,175	1,736,705	1,558,249
Autres revenus	14	164,401	294,322	207,328	362,787
Total des revenus		<u>24,255,358</u>	<u>22,261,997</u>	<u>30,588,671</u>	<u>27,440,603</u>
Dépenses opérationnelles					
Salaires et autres charges de personnel	15	6,133,479	5,236,801	7,734,991	6,454,990
Frais de voyage et de logement		3,107,059	2,230,259	3,918,343	2,749,064
Information et communication		72,173	217,211	91,018	267,739
Contributions à d'autres institutions		2,347	8,495	2,960	10,471
Frais de tests		2,175,576	2,055,895	2,743,640	2,534,139
Frais d'accréditation		220,623	171,119	278,230	210,925
Subventions de projets de recherche	16	4,016,847	3,745,748	5,065,685	4,617,087
Éducation		(12,234)	2,132	(15,428)	2,628
Frais de consultants sur projets		949,394	838,841	1,197,290	1,033,973
Frais administratifs		2,777,397	2,252,394	3,502,603	2,776,348
Frais informatiques		1,359,663	1,298,916	1,714,684	1,601,071
Frais pour débiteurs douteux	6a	-	22,499	-	27,733
Amortissements des actifs immobilisés		432,184	448,332	545,031	552,623
		<u>21,234,508</u>	<u>18,528,642</u>	<u>26,779,047</u>	<u>22,838,791</u>
Excédent de revenus sur dépenses avant produits financiers		<u>3,020,850</u>	<u>3,733,355</u>	<u>3,809,624</u>	<u>4,601,812</u>
Produits financiers (charges)					
Intérêts		1,056,722	537,861	1,332,643	662,979
Frais bancaires		(16,315)	(13,889)	(20,575)	(17,120)
Gains (pertes) de change nets		222,635	(643,169)	280,767	(792,784)
		<u>1,263,042</u>	<u>(119,197)</u>	<u>1,592,835</u>	<u>(146,925)</u>
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice		<u>4,283,892</u>	<u>3,614,158</u>	<u>5,402,459</u>	<u>4,454,887</u>

Tableau de financement pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2006

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire - Note 2A)

	2006 USD	2005 USD	2006 CHF	2005 CHF
Activités opérationnelles				
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice	4,283,892	3,614,158	5,402,459	4,454,887
Allocation de la provision pour débiteurs douteux	-	22,499	-	27,733
Utilisation de la provision pour débiteurs douteux	(685,142)	-	(898,639)	-
Amortissements des actifs immobilisés	432,184	448,332	545,031	552,623
Intérêts	(1,056,722)	(537,861)	(1,332,643)	(662,979)
Différences de change	23,043	536,200	29,060	660,932
Variation des:				
Débiteurs	632,532	(150,769)	797,692	(185,841)
Autres actifs circulants	(395,886)	(468,629)	(499,256)	(577,642)
Créanciers	(543,675)	(40,584)	(685,634)	(50,025)
Charges à payer	474,849	322,658	598,837	397,715
Contributions reçues d'avance	(1,215,787)	1,314,622	(1,533,243)	1,620,429
Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles	1,949,288	5,060,626	2,423,664	6,237,832
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(43,482)	(62,427)	(54,836)	(76,949)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(582,086)	(508,218)	(734,074)	(626,440)
Intérêts reçus	1,041,317	546,173	1,313,215	673,224
Acquisition d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	(21,781,393)	(9,013,668)	(27,468,729)	(11,110,436)
Produits d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	20,379,128	16,933,307	25,700,319	20,872,348
Liquidités nettes générées par (utilisées pour) les activités d'investissement	(986,516)	7,895,167	(1,244,105)	9,731,747
Augmentation des liquidités	962,772	12,955,793	1,179,559	15,969,579
Effets des modifications de cours de change	(27,789)	(94,996)	(2,072,911)	2,408,146
Liquidités au début de l'exercice	21,289,252	8,428,455	27,980,272	9,602,547
Liquidités à la fin de l'exercice	22,224,235	21,289,252	27,086,920	27,980,272

État du mouvement des fonds propres pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2006

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire - Note 2A)

	Capital de fondation USD	Excédent de revenus sur dépenses reporté USD	Ajustement de conversion sur capital de fondation en USD	Total USD
Solde au 1^{er} janvier 2005	<u>4,388,656</u>	<u>15,758,622</u>	<u>(382,156)</u>	<u>19,765,122</u>
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice	-	3,614,158	-	3,614,158
Mouvement de change	<u>(584,320)</u>	<u>-</u>	<u>584,320</u>	<u>-</u>
Total des produits (charges) de l'exercice	<u>(584,320)</u>	<u>3,614,158</u>	<u>584,320</u>	<u>3,614,158</u>
Solde au 31 décembre 2005 et au 1^{er} janvier 2006	<u>3,804,336</u>	<u>19,372,780</u>	<u>202,164</u>	<u>23,379,280</u>
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice	-	4,283,892	-	4,283,892
Mouvement de change	<u>298,055</u>	<u>-</u>	<u>(298,055)</u>	<u>-</u>
Total des produits (charges) de l'exercice	<u>298,055</u>	<u>4,283,892</u>	<u>(298,055)</u>	<u>4,283,892</u>
Solde au 31 décembre 2006	<u>4,102,391</u>	<u>23,656,672</u>	<u>(95,891)</u>	<u>27,663,172</u>

	Capital de fondation CHF	Excédent de revenus sur dépenses reporté CHF	Différences de conversion cumulées CHF	Total CHF
Solde au 1^{er} janvier 2005	<u>5,000,000</u>	<u>20,296,326</u>	<u>(2,777,902)</u>	<u>22,518,424</u>
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice	-	4,454,887	-	4,454,887
Mouvement de change	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3,753,869</u>	<u>3,753,869</u>
Total des produits de l'exercice	<u>-</u>	<u>4,454,887</u>	<u>3,753,869</u>	<u>8,208,756</u>
Solde au 31 décembre 2005 et au 1^{er} janvier 2006	<u>5,000,000</u>	<u>24,751,213</u>	<u>975,967</u>	<u>30,727,180</u>
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice	-	5,402,459	-	5,402,459
Mouvement de change	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(2,413,737)</u>	<u>(2,413,737)</u>
Total des produits (charges) de l'exercice	<u>-</u>	<u>5,402,459</u>	<u>(2,413,737)</u>	<u>2,988,722</u>
Solde au 31 décembre 2006	<u>5,000,000</u>	<u>30,153,672</u>	<u>(1,437,770)</u>	<u>33,715,902</u>

1. Activité

L'Agence mondiale antidopage (ci-après l'« AMA » ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une Fondation à but non lucratif qui a été constituée à Lausanne le 10 novembre 1999 et est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn (Estonie). Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une Fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et coordonner sur le plan international la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité International Olympique (CIO), les Fédérations Internationales (FI), les Comités Nationaux Olympiques (CNO) et les athlètes.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le Mouvement olympique et les autorités publiques impliquées dans la mission de l'AMA participent en parts égales au financement de l'AMA. Auparavant, le Mouvement olympique contribuait exclusivement au financement de l'AMA.

2. Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels

A. Base de présentation et modifications des principes comptables

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA le 13 mai 2007 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'Agence mondiale antidopage pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006 ont été préparés selon les Normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards (IFRS)). Les comptes de l'AMA sont maintenus en accord avec le droit suisse.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique. La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'AMA. En particulier, les domaines pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-dessous, ainsi que les estimations pour le calcul de la provision pour débiteurs douteux (note 6a).

Les changements de normes IFRS devenus applicables au cours de l'exercice 2006 n'ont pas eu d'incidence sur le bilan ou sur l'état des activités. Les principaux changements sont liés aux modifications de IAS 39 (« Outils financiers »), touchant des éléments très spécifiques qui ne s'appliquent pas à l'AMA, ainsi qu'à la révision de IAS 19 (« Avantages sociaux »). IAS 19 introduit une nouvelle approche pour la constatation des gains et des pertes actuariels pour les régimes à prestations déterminées. Cette révision peut comporter des exigences additionnelles pour les régimes multiemployeurs lorsque l'information disponible est insuffisante pour appliquer la comptabilité requise pour les régimes à prestations déterminées. Puisque l'AMA ne participe pas à un régime multiemployeurs et n'a pas de régime à prestations déterminées matériel, l'adoption de cette révision n'a pas d'incidence sur les états financiers.

La présentation de l'information adoptée par l'AMA basée sur la définition de la monnaie fonctionnelle et de la monnaie de présentation n'est pas affectée par les modifications apportées à IAS 21 (« Investissement net dans une opération étrangère »).

Le dollar US a été adopté comme monnaie fonctionnelle étant donné que la majeure partie des activités (les encaissements comme les dépenses) sont réalisées en dollars US. La monnaie de présentation est le franc suisse pour satisfaire aux exigences légales suisses. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar US au franc suisse aux taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation en francs suisses est maintenu au taux historique. Le capital de fondation est présenté au taux de clôture en dollars US. La différence de change qui en découle est enregistrée dans l'Ajustement de conversion sur capital de fondation en USD dans les fonds propres. L'état des activités est converti au taux moyen de l'exercice. Toutes les différences de change résultant de ces conversions sont enregistrées dans le compte de Différences de conversion cumulées. Le tableau de financement est converti au taux moyen de l'exercice. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les chiffres en dollars US sont inclus à titre d'information complémentaire. Les montants en dollars US présentés ressortent des comptes tels qu'ils ont été audités.

B. Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

C. Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance jusqu'à trois mois.

D. Actifs financiers

L'Agence classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que prêts et créances. Le classement dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction décide du classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et reconsidère leur désignation à chaque date de clôture.

(a) Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, d'une échéance fixe que l'AMA a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers rattachés à cette catégorie sont inclus dans les actifs circulants, s'ils ont une échéance de moins de douze mois après la date du bilan, sinon dans les actifs non courants.

(b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date du bilan. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan au poste Débiteurs.

Les achats et les ventes courants d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont initialement comptabilisés à leur coût et ensuite comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au coût et ensuite comptabilisés à leur coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses ou de leur dépréciation, selon le cas. L'AMA évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

E. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique	2,5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Améliorations locatives	5 ans

F. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations, comme suit :

Logiciel ADAMS (Anti-Doping Administration & Management System)	4 ans
---	-------

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

G. Crédits-bails

La location de matériel informatique et de logiciels pour lesquels les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à l'Agence sont classés comme des crédits-bails financiers. Les crédits-bails financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les crédits-bails pour lesquels une part importante des avantages et des risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés comme des crédits-bails opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a à l'heure actuelle aucun crédit-bail financier.

H. Constatation des revenus

Contributions annuelles

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Mouvement olympique sont constatées à titre de revenu dans la période au cours de laquelle elles sont dues.

Les versements reçus en avance liés au budget du prochain exercice sont différés au prochain exercice.

Les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice ne seront constatées que lorsqu'elles seront encaissées.

Subventions pour projets

Les subventions pour projets accordées pour un projet spécifique sont constatées à titre de revenu en fonction de l'avancement du projet. L'avancement du projet correspond au pourcentage total des coûts engagés à ce jour par rapport aux coûts totaux estimés pour chaque projet. Les coûts relatifs aux projets sont constatés lorsqu'ils sont engagés. Lorsque le coût total d'un projet spécifique excédera probablement le montant total des subventions accordées pour ce projet, la perte attendue est immédiatement constatée à titre de charge.

Revenus financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de réaccréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

I. Impôts sur le bénéfice

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur le bénéfice.

J. Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets spécifiques et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de douze mois. Elles sont constatées à titre de charge sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est dû et selon les conditions du contrat.

K. Normes, interprétations et amendements aux normes existantes non encore en vigueur

Certaines nouvelles normes, amendements ou interprétations de normes existantes ont été publiés et seront obligatoires pour l'AMA pour la période comptable commençant le ou après le 1^{er} janvier 2007 et les périodes ultérieures. Présentement, l'AMA considère que seule la norme mentionnée ci-après, non encore adoptée par l'AMA, aura une incidence sur ses états financiers :

IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir et amendement à IAS 1, Présentation des états financiers— Informations sur le capital (en vigueur dès le 1^{er} janvier 2007). Cette norme introduit la présentation de nouvelles informations afin d'améliorer la présentation des informations sur les instruments financiers. L'amendement à IAS 1 requiert la présentation d'informations concernant la gestion et l'état de ses fonds.

L. Informations comparatives

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation de l'exercice courant.

3. Gestion du risque financier

1. Facteurs de risque financier

De par ses activités internationales, l'AMA est exposée aux risques financiers, de taux de change et de taux d'intérêt suivants :

a. Risque de change

L'AMA est exposée au risque de change principalement parce que la plupart de ses revenus sont générés en dollars US et en euros, alors que ses dépenses opérationnelles sont essentiellement en dollars US et en dollars canadiens. Au 31 décembre 2006, l'AMA n'a pas utilisé d'instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques. Par contre, elle a utilisé des dépôts bancaires en dollars US, en francs suisses et en euros pour réduire partiellement l'exposition au risque.

b. Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2006, les seuls actifs portant intérêt à l'AMA sont les liquidités et les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. Pour éviter des pertes de capital, seuls des investissements en dépôts à terme sont réalisés.

c. Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

d. Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions qui sont constatées dans l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal de ses comptes débiteurs en raison du fait que les montants importants proviennent du gouvernement du Québec pour les taxes sur la valeur ajoutée (TVQ) et des impôts anticipés à récupérer. Les liquidités et les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont placés auprès d'importantes banques

2. Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2006, la juste valeur des liquidités, des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, des débiteurs et autres actifs circulants, ainsi que des créanciers, des charges à payer et des contributions reçues d'avance ne diffèrent pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance proche de la date du bilan.

4. Liquidités

	2006 USD	2005 USD	2006 CHF	2005 CHF
Liquidités en espèces	4,302,289	7,840,739	5,243,635	10,305,013
Dépôts bancaires jusqu'à trois mois				
- en dollars US	14,400,000	12,207,000	17,550,734	16,043,550
- en dollars canadiens	3,258,024	861,079	3,970,883	1,131,708
- en francs suisses	-	380,434	-	500,001
- en euros	263,922	-	321,668	-
	22,224,235	21,289,252	27,086,920	27,980,272

Les dépôts bancaires sont placés dans d'importantes banques suisses et canadiennes, et soumis aux taux d'intérêt actuels sur des dépôts à terme jusqu'à trois mois et sur des comptes courants pour les liquidités en espèces.

5. Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

	2006 USD	2005 USD	2006 CHF	2005 CHF
Dépôts bancaires de plus de trois mois				
- en dollars US	2,000,000	-	2,437,602	-
- en dollars canadiens	1,114,587	-	1,358,460	-
- en euros	659,806	2,367,382	804,172	3,111,429
	3,774,393	2,367,382	4,600,234	3,111,429

Les dépôts bancaires sont placés dans d'importantes banques suisses et canadiennes, et soumis aux taux d'intérêt actuels sur des dépôts à terme de trois à douze mois.

6. Débiteurs

	2006 USD	2005 USD	2006 CHF	2005 CHF
Débiteurs TVQ	173,958	273,366	212,020	359,283
Débiteurs TPS	-	681,109	-	895,175
Impôt anticipé à récupérer	339,588	162,043	413,890	212,972
Autres débiteurs	66,834	74,882	81,458	96,580
Garantie de loyer et cautions	111,029	132,541	135,322	174,197
Provision pour débiteurs douteux	-	(685,142)	-	(898,639)
	691,409	638,799	842,690	839,568

Le poste Garantie de loyer et cautions comprend un solde de liquidités de 104 497 CHF (85 738 USD) [113 033 CHF (86 003 USD) en 2005] limité dans l'utilisation, étant donné qu'il sert de garantie pour les frais de carte de crédit de l'Agence, un dépôt de garantie pour les locaux de Lausanne de 27 195 CHF (22 312 USD) [27 195 CHF (20 692 USD) en 2005] et des dépôts de garantie pour les locaux du bureau régional d'Uruguay et l'appartement du directeur de ce bureau de 3 630 CHF (2 979 USD) [33 969 CHF (25 846 USD) en 2005].

6a. Mouvement de la provision pour débiteurs douteux	2006	2005	2006	2005
	USD	USD	CHF	CHF
Solde à l'ouverture	685,142	662,643	898,639	870,906
Allocation	-	22,499	-	27,733
Utilisée	(685,142)	-	(898,639)	-
Solde à la clôture	-	685,142	-	898,639

La provision pour débiteurs douteux initialement enregistrée afin de couvrir les taxes sur la valeur ajoutée du gouvernement canadien (TPS) a été renversée puisque le gouvernement a statué que l'AMA n'est pas admissible à son remboursement. La TPS de 2006 et de 2005 a été incluse dans les postes de dépenses appropriés en 2006 et 2005.

7. Autres actifs circulants

	2006	2005	2006	2005
	USD	USD	CHF	CHF
Charges payées d'avance	506,103	390,117	616,839	512,729
Charges payées d'avance - Jeux Olympiques	-	363,995	-	478,395
Charges payées d'avance - Jeux du Commonwealth	-	51,711	-	67,963
Intérêts à recevoir	82,005	66,600	99,948	87,532
Assurance payée d'avance pour les laboratoires	25,990	-	31,677	-
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2001	119,564	279,356	145,725	367,155
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2002	-	129,000	-	169,544
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2003	8,447	22,295	10,295	29,302
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2004	371,796	381,087	453,145	500,859
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2005	582,828	550,476	710,351	723,486
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2006	967,733	-	1,179,474	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2005	-	32,818	-	43,132
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2006	14,280	-	17,404	-
	2,678,746	2,267,455	3,264,858	2,980,097

8. Immobilisations corporelles

	Matériel informatique		Matériel de bureau		Améliorations locatives		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Exercice clos le 31 décembre 2005								
Valeur comptable nette à l'ouverture	57,875	65,938	272,537	310,501	-	-	330,412	376,439
Acquisitions	41,013	53,903	21,414	28,144	-	-	62,427	82,047
Amortissements	(45,106)	(55,599)	(249,477)	(307,510)	-	-	(294,583)	(363,109)
Différences de change	-	6,445	-	27,315	-	-	-	33,760
Valeur comptable nette à la clôture	53,782	70,687	44,474	58,450	-	-	98,256	129,137
Au 31 décembre 2005								
Coût	430,514	576,941	1,053,380	1,450,313	-	-	1,483,894	2,027,254
Amortissements cumulés	(376,732)	(503,602)	(1,008,906)	(1,316,699)	-	-	(1,385,638)	(1,820,301)
Différences de change	-	(2,652)	-	(75,164)	-	-	-	(77,816)
Valeur comptable nette	53,782	70,687	44,474	58,450	-	-	98,256	129,137
Exercice clos le 31 décembre 2006								
Valeur comptable nette à l'ouverture	53,782	70,687	44,474	58,450	-	-	98,256	129,137
Acquisitions	8,501	10,361	28,379	34,588	13,093	15,958	49,973	60,907
Amortissements	(42,739)	(53,899)	(23,944)	(30,195)	(218)	(275)	(66,901)	(84,369)
Différences de change	-	(3,329)	-	(3,232)	-	9	-	(6,552)
Valeur comptable nette à la clôture	19,544	23,820	48,909	59,611	12,875	15,692	81,328	99,123
Au 31 décembre 2006								
Coût	439,015	587,302	1,081,759	1,484,901	13,093	15,958	1,533,867	2,088,161
Amortissements cumulés	(419,471)	(557,501)	(1,032,850)	(1,346,894)	(218)	(275)	(1,452,539)	(1,904,670)
Différences de change	-	(5,981)	-	(78,396)	-	9	-	(84,368)
Valeur comptable nette	19,544	23,820	48,909	59,611	12,875	15,692	81,328	99,123

9. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	
	USD	CHF
Exercice clos le 31 décembre 2005		
Valeur comptable nette à l'ouverture	909,879	1,036,626
Acquisitions	413,186	543,047
Amortissements	(153,749)	(189,514)
Différences de change	-	146,662
Valeur comptable nette à la clôture	<u>1,169,316</u>	<u>1,536,821</u>
Au 31 décembre 2005		
Coût	1,323,065	1,579,673
Amortissements cumulés	(153,749)	(189,514)
Différences de change	-	146,662
Valeur comptable nette	<u>1,169,316</u>	<u>1,536,821</u>
Exercice clos le 31 décembre 2006		
Valeur comptable nette à l'ouverture	1,169,316	1,536,821
Acquisitions	690,449	841,520
Amortissements	(365,283)	(460,662)
Différences de change	-	(96,203)
Valeur comptable nette à la clôture	<u>1,494,482</u>	<u>1,821,476</u>
Au 31 décembre 2006		
Coût	2,013,514	2,421,193
Amortissements cumulés	(519,032)	(650,176)
Différences de change	-	50,459
Valeur comptable nette	<u>1,494,482</u>	<u>1,821,476</u>

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels. Il représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle par ADAMS. Cet actif incorporel permet un suivi et une gestion plus efficace des tests. La mise en place a été achevée en 2005.

Les immobilisations incorporelles comprennent un montant de 12 342 CHF (9 992 USD) au 31 décembre 2006, et de 79 537 CHF (61 000 USD) au 31 décembre 2005 pour des logiciels dont la mise en place n'est pas achevée.

10. Charges à payer

	2006	2005	2006	2005
	USD	USD	CHF	CHF
Passifs transitoires	986,525	557,528	1,202,377	732,754
Subventions de recherche scientifique 2001 à payer	102,668	216,718	125,132	284,831
Subventions de recherche scientifique 2002 à payer	106,580	108,714	129,900	142,882
Subventions de recherche scientifique 2003 à payer	6,083	30,501	7,414	40,087
Subventions de recherche scientifique 2004 à payer	147,043	130,227	179,216	171,156
Subventions de recherche scientifique 2005 à payer	157,847	-	192,384	-
Programme de surveillance à payer	1,800	-	2,194	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2005 à payer	9,048	-	11,028	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2006 à payer	943	-	1,149	-
	1,518,537	1,043,688	1,850,794	1,371,710

11. Capital de fondation

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5 000 000 CHF.

12. Contributions annuelles

	2006 USD	2005 USD	2006 CHF	2005 CHF
2002 Autorités publiques et gouvernements	895	-	1,129	-
2002 Comité International Olympique (CIO)	867	1,853	1,093	2,284
2003 Autorités publiques et gouvernements	1,302	82,336	1,642	101,489
2003 Comité International Olympique (CIO)	1,302	84,188	1,642	103,772
2004 Autorités publiques et gouvernements	27,441	112,666	34,606	138,875
2004 Comité International Olympique (CIO)	27,441	1,456,298	34,606	1,795,063
2005 Autorités publiques et gouvernements	270,972	10,098,079	341,725	12,447,103
2005 Comité International Olympique (CIO)	1,464,688	8,868,080	1,847,132	10,930,981
2006 Autorités publiques et gouvernements	10,463,561	-	13,195,700	-
2006 Comité International Olympique (CIO)	10,455,364	-	13,185,363	-
	22,713,833	20,703,500	28,644,638	25,519,567

13. Subventions

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexés sur une durée de dix ans, et exempte l'AMA de tout impôt sur le revenu. Le gouvernement du Québec accorde également 5 000 000 CAD, indexés sur une période de dix ans. Les subventions sont en fait payées en une fois par une organisation, Montréal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

En 2002, la subvention totale était de 2 533 440 CHF (1 828 011 USD) représentant le versement initial. Les versements restants, en dollars canadiens, sont répartis de façon égale sur neuf ans.

	2006 USD	2005 USD	2006 CHF	2005 CHF
Montant total de la subvention de Montréal International	1,377,124	1,264,175	1,736,705	1,558,249

14. Autres revenus

	2006 USD	2005 USD	2006 CHF	2005 CHF
Exemption pour usage thérapeutique	1,000	2,000	1,261	2,465
Frais d'accréditation de laboratoires et de réaccréditation	148,421	292,322	187,176	360,322
Surveillance du Code	14,980	-	18,891	-
	164,401	294,322	207,328	362,787

15. Salaires et autres charges de personnel

	2006 USD	2005 USD	2006 CHF	2005 CHF
Salaires	3,625,798	3,119,243	4,572,529	3,844,843
Charges sociales et autres avantages salariaux	2,322,173	2,007,758	2,928,515	2,474,805
Contribution au plan à primauté de prestation et dépense	73,568	77,031	92,778	94,950
Personnel temporaire	14,539	16,860	18,335	20,782
Frais de recrutement	97,401	15,909	122,834	19,610
	6,133,479	5,236,801	7,734,991	6,454,990

Le nombre de personnes employées était de 57 au 31 décembre 2006 (54 personnes employées en 2005).

15. Salaires et autres charges de personnel (Suite)

Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont basés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Étant donné que l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans Salaires et autres frais de personnel à l'état des activités durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au plan de pension gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par le biais d'une fondation financièrement indépendante. Au vu du petit nombre d'employés concernés par ce plan, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de matérialité.

16. Subventions de projets de recherche

	2006 USD	2005 USD	2006 CHF	2005 CHF
Subventions de recherche scientifique comptabilisées	3,919,825	3,743,327	4,943,330	4,614,103
Subventions de recherche en sciences sociales comptabilisées	109,281	2,421	137,815	2,984
Remboursements reçus sur annulation de projets	(12,259)	-	(15,460)	-
Total de la dépense des subventions de projets de recherche	4,016,847	3,745,748	5,065,685	4,617,087
Subventions de projets de recherche payées				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	4,016,847	3,745,748	5,065,685	4,617,087
Subventions de projets de recherche annulés	12,259	-	15,460	-
Paievements d'avance (mouvement)	669,615	92,901	844,458	114,512
Charges à payer (mouvement)	(45,851)	(201,936)	(57,823)	(248,911)
Total des subventions de projets de recherche payées	4,652,870	3,636,713	5,867,780	4,482,688

17. Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de leurs tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas et les indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses dans la rubrique Frais de voyage et de logement à l'état des activités.

	2006 USD	2005 USD	2006 CHF	2005 CHF
Rémunération de la direction opérationnelle				
Salaires	1,616,763	1,462,994	2,038,916	1,803,317
Bénéfices et avantages sociaux	676,647	656,967	853,326	809,791
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	57,317	55,658	72,283	68,605
	2,350,727	2,175,619	2,964,525	2,681,713

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Il y a onze directeurs au 31 décembre 2006 (onze directeurs en 2005).

18. Engagements

Le montant des paiements futurs minimaux liés à des crédits-bails opérationnels non résiliables sont les suivants :

Engagements de crédits-bails opérationnels sans éléments hors location

	2006 USD	2005 USD	2006 CHF	2005 CHF
Moins de un an	544,744	472,629	663,935	621,172
Plus de un an et moins de cinq ans	2,061,013	1,769,806	2,511,965	2,326,040
Plus de cinq ans	90,187	517,241	109,920	679,805
	2,695,944	2,759,676	3,285,820	3,627,017

Les obligations ci-dessus concernent : Bureau de Montréal, bail jusqu'en février 2012
Bureau de Lausanne, bail jusqu'en avril 2012
Bureau de Tokyo, bail jusqu'en février 2007

Engagements de crédits-bails opérationnels incluant des paiements pour des éléments hors location

	2006 USD	2005 USD	2006 CHF	2005 CHF
Moins de un an	876,055	846,000	1,067,735	1,111,890
Plus de un an et moins de cinq ans	1,037,081	1,745,040	1,263,994	2,293,490
	1,913,136	2,591,040	2,331,729	3,405,380

Les obligations ci-dessus sont liées au contrat de service de CGI Technology se terminant en mars 2009.

Engagements de recherche scientifique et de recherche en sciences sociales

Les subventions de recherche scientifique et de recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subventions de recherche incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

	2006 USD	2005 USD	2006 CHF	2005 CHF
Moins de un an	4,033,530	2,827,119	4,916,070	3,484,766
Plus de un an et moins de cinq ans	1,663,027	1,050,330	2,026,899	1,380,439
	5,696,557	3,877,449	6,942,969	4,865,205

19. Engagements conditionnels

À la fin de 2006 et de 2005, l'AMA a pour 4 695 907 CHF (3 852 891 USD) et pour 5 041 050 CHF (3 835 566 USD) d'engagements conditionnels, respectivement. Ces montants concernent toutes les subventions pour projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingts pour cent des subventions sont octroyées par suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, avoir lieu au cours de l'exercice 2007.